



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement des hautes-alpes

2014

EDITO

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

L'année 2014 aura été, pour le CAUE, comme pour le Département, une année de changements. Ce mandat marque ainsi la fin des fonctions de l'équipe précédente, emmenée par son président Xavier CRET.

Au travers de ce bilan d'activités, je tiens, avec toute la nouvelle équipe récemment élue, à féliciter le personnel, le conseil d'administration et le bureau de la précédente mandature pour le travail effectué. Le CAUE est une structure pleinement présente dans le territoire haut-alpin. Il est en prise directe avec les collectivités pour les accompagner dans les réflexions préalables à l'élaboration des projets d'aménagement du cadre de vie, que ce soit des bâtiments publics ou des aménagements urbains. Le CAUE est présent auprès des personnes désireuses de construire ou de rénover, avec des permanences gratuites groupées avec le Réseau départemental Habitat Energie.

Ce document se veut un résumé des actions que notre association a mené durant les 12 mois de l'année écoulée. Cette brochure constitue un support à nos échanges avec nos partenaires. Il est particulièrement riche et montre, s'il en est besoin :

- le dynamisme de toute l'équipe et de son directeur Alain MARS, malgré un contexte économique et législatif préoccupant et source d'incertitude,
- la présence forte du CAUE sur le territoire et des préoccupations des élus et des particuliers,
- le travail partenarial avec des acteurs départementaux, régionaux et nationaux afin de donner de la cohérence, de l'efficacité et de la lisibilité à nos actions,
- la prise de conscience grandissante au sein des actions du CAUE de la nécessaire intégration de la transition énergétique dans le bâtiment afin de répondre aux exigences locales, nationales mais également mondiales.

Le CAUE a une mission de service public rappelée dans la loi sur l'architecture de 1977. A nous de l'exercer de manière encore plus forte, en toute transparence, indépendance et efficacité. Avec nos partenaires nombreux, nous allons continuer d'avancer. Nous allons faire preuve d'audace, d'imagination et de détermination à votre service.

Les Hautes-Alpes sont un territoire où, plus que n'importe où ailleurs, peuvent et doivent se conjuguer : développement économique et urbanistique, préservation de l'environnement, développement d'une esthétique spécifique aux territoires de montagne, cohérence du construit et du bâti dans un ensemble harmonieux. Nous placerons ces principes au cœur de notre action.

Je ne peux clôturer le présent éditorial sans avoir une pensée émue, respectueuse et sincère pour Jean-Yves DUSSERRE, qui nous a quitté trop brutalement en cette fin d'année 2014. Jean-Yves fut un grand président du CAUE de 1993 à 2008, apprécié de l'équipe et des administrateurs. Il a marqué le CAUE tout comme il marqua les Hautes-Alpes.

Tâchons d'être dignes de cette mémoire.



Arnaud MURCIA

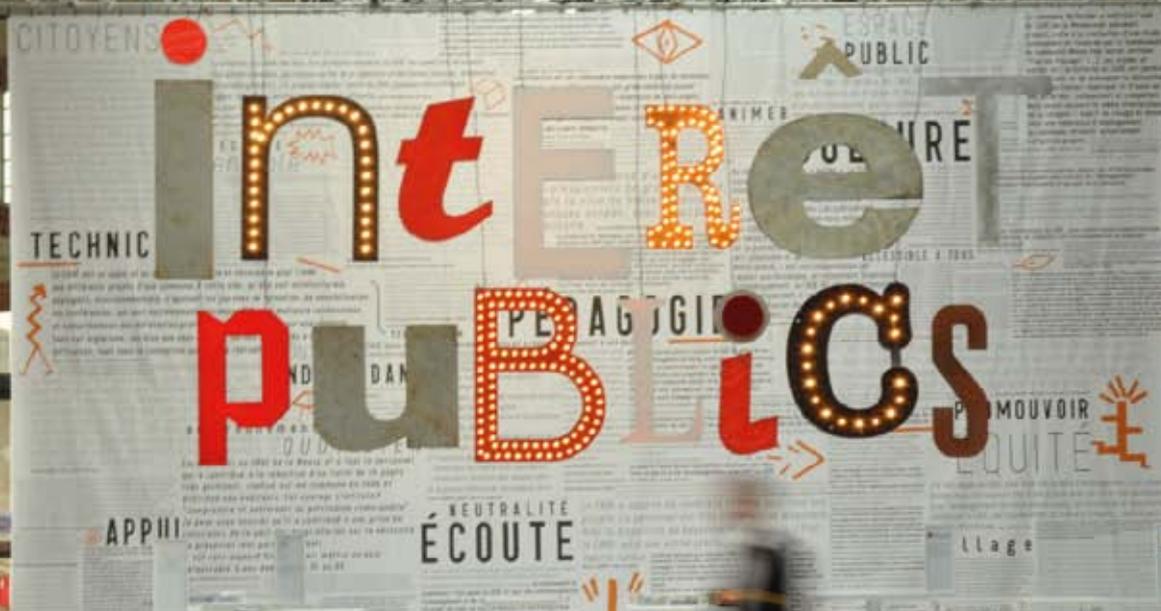
Président du CAUE
des Hautes-Alpes
Conseiller départemental
de Briançon-1



SOMMAIRE

Edito : Président du CAUE	P.1
1 Réseau National des CAUE	P.4>7
2 Vie interne du CAUE	P.8
■ Conseil d'administration	P.9
■ Bureau	P.9
■ Adhérents	P.10/11
■ Equipe	P.12
■ Formations	P.12
3 Conseil aux collectivités	P.14
■ RAPPEL : un cadre règlementaire	P.15
■ Aménagements architecturaux et urbains	P.16
■ Conventions achevées en 2014	P.17
■ Conventions en cours en 2014	P.17
■ Documents urbanisme	P.19/21
■ Autres conseils	P.22
■ Interventions ponctuelles auprès des communes	P.23
■ Partenariats	P.24/25
4 L'événementiel	P.26>33
5 Le conseil aux particuliers	P.34/35
6 Les actions en milieu scolaire	P.36>39
7 Le programme ALCOTRA	P.40/41
8 Le projet LEADER « Haute Qualité Rurale »	P.42>44
9 La démarche Villes et Villages Fleuris (VVF)	P.46>48





Réseau national des CAUE

Quelques principes fondamentaux

« L'architecture est une expression de la culture.

La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

LOI SUR L'ARCHITECTURE DU 3 JANVIER 1977 (ARTICLE 1) »

« Les C.A.U.E. s'engagent à fonder leurs actions sur la base des quatre principes fondamentaux suivants :

- l'indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers
- la recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches
- la pluridisciplinarité, dans l'approche, l'analyse et le traitement des problèmes
- la volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement des territoires »

EXTRAIT DE LA CHARTE DE BÉZIERS DU 13 JUIN 1990

« Les C.A.U.E. sont :

- des associations ouvertes à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du cadre de vie et le lieu du débat sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement,
- des outils de la solidarité des collectivités territoriales. Leur rôle est de faciliter, dans chaque département, les équilibres entre les territoires et l'exercice des compétences issues de lois de Décentralisation. »

EXTRAIT DE LA CHARTE DE BÉZIERS DU 13 JUIN 1990

Les grandes missions des CAUE

CONSEILLER

Les particuliers et les collectivités territoriales dans leurs démarches de construction et d'aménagement:

- Sur tous les aspects et les facteurs qui contribuent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement
- Sur les démarches administratives et le choix de professionnels compétents

FORMER

- Les élus à la connaissance des territoires et de leur évolution,
- Les enseignants qui souhaitent intégrer la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leurs projets pédagogiques,
- Les professionnels et les acteurs du cadre de vie, par des journées thématiques de réflexion et de travail et des programmes de formation continue adaptés.

INFORMER ET SENSIBILISER

Le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement – visites, conférences, expositions, publications de vulgarisation – et à l'esprit de participation : débats, tables-rondes, ateliers pédagogiques, etc.

Source :

Plaquette de présentation des CAUE, réalisée par la Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Plaquette disponible en téléchargement à l'adresse suivante : http://www.fncaue.fr/IMG/pdf/BAT_FNCAUE_Plaquette.pdf

Les principaux financements des CAUE sont :

- La fiscalité de l'urbanisme votée par le Conseil départemental (Taxe d'Aménagement)
- les cotisations des adhérents
- les conventions de partenariats
- les subventions





Le guide sur la qualité architecturale :

Ce guide, réalisé par le Ministère de la Culture et de la Communication, la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP) et la FNCAUE a pour objectif de définir la qualité architecturale et de fournir les éléments de méthode pour l'atteindre.

En ouvrant la réflexion sur les fondamentaux de la qualité architecturale, les auteurs proposent un « résumé des valeurs qui fondent le projet architectural ».

En outre, ce guide a le mérite de mettre en avant le conseil architectural, au travers des services de l'Etat ou du CAUE, et d'insister sur l'importance de la démarche de projet, en particulier sur l'indispensable travail à réaliser dans ce qu'on appelle communément la « phase amont ».

Il vient parfaitement s'inscrire dans une dynamique plus large de réflexion autour de l'architecture, suite à la diffusion, en juillet dernier, du rapport d'information parlementaire sur « la création architecturale ».



Actualité législative :

La FNCAUE est aussi un outil important pour porter au niveau national les valeurs des CAUE. Elle réalise à la fois un travail de veille législative et de participation aux projets de lois en préparation dans les instances ministérielles et qui auront un impact important sur notre positionnement et notre activité. Quelques exemples de projets de loi sur lesquels la FNCAUE est intervenue :

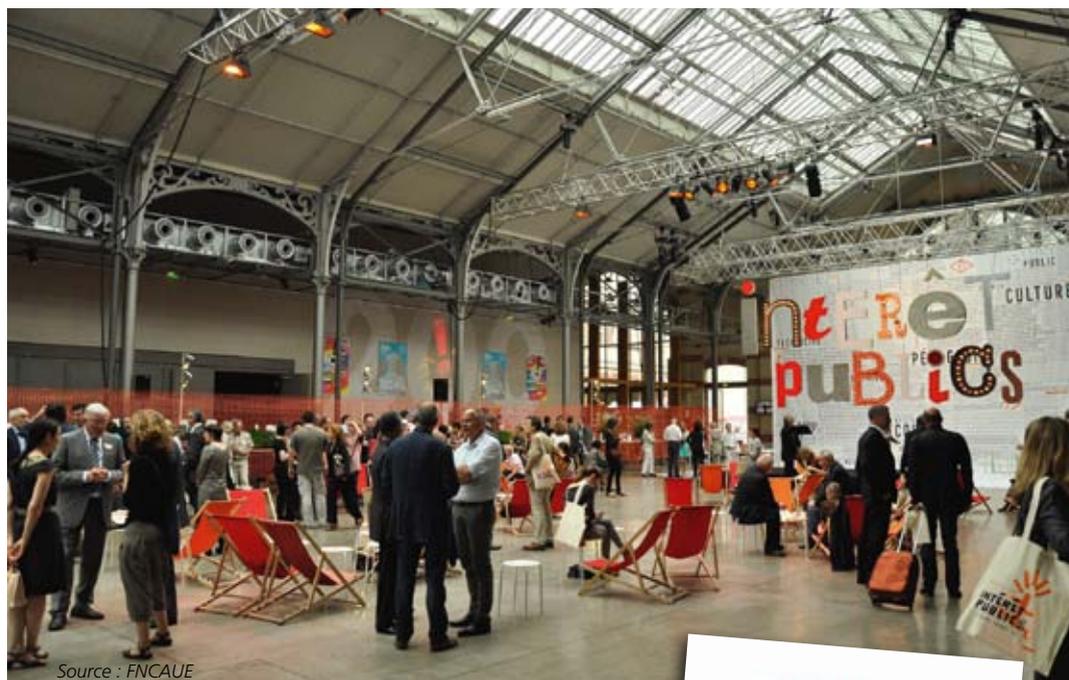
- Projet de loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine,
- Projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte,
- Projet de loi NOTRe,
- Projet de loi sur la biodiversité.

Le congrès de la Fédération Nationale des CAUE

L'occasion lors du Congrès 2014 de marquer l'étape de lancement du projet « Vers un acte 2 des CAUE ». Renforcer ce qui marche, développer ce qui émerge et répondre aux nouveaux besoins des usagers, anticiper sur les évolutions à venir. Le projet constitue un corpus de propositions concrètes sur lesquelles chacun peut s'appuyer, en l'adaptant à la réalité du contexte local. L'objectif est de transformer la menace de disparition ou d'absorption/fusion des CAUE, en opportunité de changement positif du réseau, au service de l'intérêt public.

Une stratégie est établie lors de groupes de travail rassemblant l'ensemble du réseau adhérent, en 5 axes de progrès :

- Le CAUE et la métropolisation
- L'articulation CAUE et ingénierie publique
- La démocratisation de l'architecture et des permis de construire
- Le CAUE et l'urbanisme
- Le CAUE accompagnateur de la transition énergétique.



Source : FNCAUE



Source : FNCAUE

Le président de la Fédération présente la synthèse de ces propositions à la Ministre de la Culture, aux représentants des associations d'élus et de professionnels présents, à la presse et aux participants de la manifestation. Le congrès marque ainsi la fin de la réflexion prospective du réseau et le temps de l'engagement dans l'action.





Vie interne du CAUE

L'assemblée générale

L'assemblée générale du CAUE s'est tenue le mardi 20 mai 2014 à EMBRUN.

Comme chaque année, cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur les actions de l'année passée et les actions prévisionnelles, ainsi que de présenter les budgets.

Par ailleurs, deux sièges devenus vacants suite aux élections municipales du mois de mars au sein de notre conseil d'administration ont été renouvelés : Christian GROSSAN, Maire de CEILLAC, et Jean-Michel REYMOND, Maire de VAL DES PRES intègrent le conseil d'administration du CAUE.

A noter que Christian GROSSAN devient également secrétaire du Bureau du CAUE en remplacement de Raymond MARIGNE qui devient vice-président.

Nous avons profité de cette journée un peu particulière pour proposer un point presse consacré à la présentation de nos nouveaux outils communicants, en particulier notre site internet www.caue05.com.

Le conseil d'administration (au titre de 2014)

COLLÈGE 1

BONNAFOUX Joël	Maire de la Bâtie Neuve et conseiller général
CANNAT Marcel	Maire de Réotier et Vice-président du conseil général
CRET Xavier	Président du CAUE 05 et conseiller général
FARDELLA Alain	Maire de La Salle les Alpes et conseiller général
FROMM Gérard	Maire de Briançon et conseiller général
PONCET Jean Louis	Maire de la Château Ville Vieille et conseiller général

COLLÈGE 2

ARNOUX Josiane	Maire de St Jean St Nicolas
GROSSAN Christian	Maire de Ceillac
DURAND Christian	Maire de Chorges
REYMOND Jean-Michel	Maire de Val des Prés
GRENIER Maryvonne	Adjointe au maire de Gap
POYAU Aurélie	conseillère municipale de Briançon

DERNIÈRE INFO

Au titre de 2015, le conseil d'administration est complètement renouvelé (voir en 3^{ème} de couverture).

COLLÈGE 3

MAHEU Philippe	Directeur Départemental de l'Inspection Académique des Hautes-Alpes
GRANDVOINET Philippe	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, Architecte des Bâtiments de France des Hautes-Alpes (STAP 05)
VEDEL Sylvain	Directeur de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes
LECORDIX Pierre-Yves	Directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes

COLLÈGE 4

WAGNER Paul	Architecte, vice-président de l'Ordre Régional des Architectes
CHEVALIER Maryline	Architecte, présidente de l'UNADHA
DUFOURG Roland	Fédération Départementale des Entrepreneurs et Artisans du BTP 05
MOTTE Pierre Yves	Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes

COLLÈGE 5

LE MANER Philippe	Fédération Française du Paysage
MARIGNE Raymond	Représentant de l'OPH des Hautes-Alpes

Le bureau du CAUE :

Président : Xavier **CRET**

1^{er} vice-président :
Marcel **CANNAT**

2^{ème} vice-président :
Raymond **MARIGNE**

Trésorière :
Maryvonne **GRENIER**

Secrétaire :
Christian **GROSSAN**

Représentant du personnel :
Julien **BRENIERE**





Les adhérents du CAUE

132 structures ont adhéré au CAUE dont 115 communes en 2014, soit 13 de plus que l'année dernière :

LES COMMUNES

- Abriès
- Arvieux
- Aspres sur Buech
- Avançon
- Baratier
- Briançon
- Buissard
- Ceillac
- Cervières
- Chabestan
- Chabottes
- Champoléon
- Châteauneuf de Chabre
- Châteauroux les Alpes
- Châteauevieux
- Château Ville Vieille
- Chauffayer
- Chorges
- Crévoux
- Crots
- Embrun
- Eourres
- Eyglis
- Eyguians
- Forest Saint Julien
- Fouillouse
- Furmeyer
- Gap
- Guillestre
- Jarjayes
- L'Argentière la Bessée
- La Bâtie Montsaléon
- La Bâtie Neuve
- La Bâtie Vieille
- Le Bersac
- Les Costes
- Le Dévoluy
- La Fare en Champsaur
- La Freissinouse
- Le Glaizil
- La Grave
- Le Monétier les Bains
- La Motte en Champsaur
- Le Noyer
- Les Orres
- Le Poët
- La Roche de Rame
- La Roche des Arnauds
- La Salle les Alpes
- Le Sauze du Lac
- Les Vigneaux
- Lagrand
- Lardier et Valença
- Laye
- Lazer
- Manteyer
- Molines en Queyras
- Monétier Allemont
- Montdauphin
- Montgenèvre
- Montjay
- Névache
- Orcières
- Orpierre
- Oze
- Pelleautier
- Pelvoux
- Prunières
- Puy Saint André
- Puy Saint Eusèbe
- Puy Sanières
- Rabou
- Rambaud
- Réallon
- Réotier
- Ribiers
- Risoul
- Rochebrune
- Rosans
- Rousset
- Saint André d'Embrun
- Saint Apollinaire
- Saint Bonnet en Champsaur
- Saint Chaffrey
- Saint Clément sur Durance
- Saint Etienne le Laus
- Saint Eusèbe en Champsaur
- Saint Firmin
- Saint Genis
- Saint Jacques en Valgaudemar
- Saint Jean Saint Nicolas
- Saint Julien en Champsaur
- Saint Laurent du Cros
- Saint Léger les Mélézes
- Saint Martin de Queyrières
- Saint Maurice en Valgaudemar
- Saint Michel de Chaillol
- Saint Pierre d'Argençon
- Saint Sauveur
- Saint Véran
- Salérans
- Savines le Lac
- Savournon
- Serres
- Sigoyer
- Tallard
- Trescléoux
- Val des Prés
- Vallouise
- Valsarres
- Ventavon
- Veynes
- Villar d'Arène
- Villar Saint Pancrace
- Vitrolles

LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

- Communauté de communes de la Vallée de l'Avance
- Communauté de communes du Buëch Dévoluy
- Communauté de communes du Champsaur
- Communauté de communes de l'Embrunais
- Communauté de communes du Haut Buëch
- Communauté de communes du Haut Champsaur
- Communauté de communes Ribiers Val de Méouge
- Communauté de communes de Tallard Barceillonnette.

LES AUTRES ORGANISMES

- ADIL
- CALHAURA
- Chambre des Métiers
- OPH 05
- Parc National des Ecrins
- SAFER
- SMADESEP
- UNADHA



L'équipe du CAUE

DIRECTEUR



■ Alain **MARS**
 Portable : 06.71.10.11.72
 Ligne directe : 04.92.44.14.40
 Email : a.mars@caue05.com

LES CONSEILLERS ARCHITECTES



■ Carole **ROCHAS**
 Portable : 06.95.48.89.05
 Ligne directe : 04.92.44.14.41
 Email : c.rochas@caue05.com



■ Annunzia **TRISCHITTA**
 Portable : 06.95.75.18.54
 Ligne directe : 04.92.44.14.42
 Email : a.trischitta@caue05.com

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE



■ Pascale **STOUVENOT**
 Ligne directe : 04 92 43 60 31
 Email : p.stouvenot@caue05.com

CHARGÉ DE COMMUNICATION ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL



■ Julien **BRENIERE**
 Portable : 06.95.82.58.10
 Ligne directe : 04.92.44.14.43
 Email : j.breniere@caue05.com

URBANISTES



■ Daisy **HAQUIN**
 Portable : 06.95.60.43.06
 Ligne directe : 04.92.44.14.44
 Email : d.haquin@caue05.com



■ Laurie **LAUNAY**
 Portable : 06.95.63.42.96
 Ligne directe : 04.92.44.14.45
 Email : l.launay@caue05.com



■ Simon **GALLES**
 (Chargé de projet ALCOTRA)
 Portable : 07.81.46.39.83
 Email : s.galles@caue05.com

Les stagiaires en 2014 :

■ Lola **BERNARD BRUNEL**

Stage en Licence
 3^{ème} année, géographie
 et aménagement
 parcours urbanisme

■ Marion **VILLEDIEU**

Stage en 4^{ème} année de
 l'ENSAB
 (Ecole d'Architecture de
 Bretagne)

■ Mathilde **GIRARDI**

Stage d'observation
 en classe de 3^{ème}
 (collège les Ecrins,
 Embrun)

LES FORMATIONS DES SALARIÉS EN 2014

- Juré de concours (GEPa, Marseille)
- Découvrir la fonction documentaire (ADBS, Paris)
- Etat sanitaire du bâtiment ancien (Ecole, Avignon)
- Formation programmiste avec M. Marchetto (Embrun)
- Formation VISIO rendez-vous (CG 05, Gap)
- Formation marchés publics (CG 05, Gap)
- Formation murs en pierres sèches (PNE, Buissard)

«Bientôt d'autres actions de coopération entre RTE et le CAUE »



Depuis 2009, un partenariat a été engagé entre RTE et le CAUE 05 dans le cadre du projet de rénovation du réseau électrique de la Haute-Durance. Le projet dans son ensemble a été déclaré d'utilité publique en 2014 et les travaux ont débuté fin 2014 pour une période de 6 ans.

Vers un projet d'aménagement du territoire

Le CAUE et RTE, qui ont tous deux des missions et des valeurs de service public, se retrouvent dans ce grand projet d'intérêt général et contribuent ensemble à la qualité des réalisations qui seront demain installées sur le territoire des Hautes-Alpes.

En tant que maître d'ouvrage en infrastructure électrique, RTE peut ainsi bénéficier du savoir-faire et de l'expérience du CAUE 05 dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Cette valeur ajoutée transforme cette infrastructure en véritable projet d'aménagement du territoire.

Au-delà des réalisations concrètes comme le pylone Haute Durance, le réaménagement du poste d'Embrun en cours de travaux, un projet de coopération est en gestation pour mettre en place le Programme d'accompagnement de projets.



Le programme d'accompagnement de projets s'adresse principalement aux collectivités locales, l'ambition sera de faire émerger des projets de développement durable qui seront réalisés par les collectivités au plus tard, deux ans après la fin des travaux.

Le CAUE apportera également sa contribution dans la création du poste de Pralong au regard de son intégration dans les paysages de l'Embrunais.



Un partenariat sur le long terme

Demain, lorsque toutes les autorisations administratives seront acquises, d'autres projets en collaboration CAUE-RTE vont pouvoir s'engager, toujours avec le même objectif : l'intégration optimale du projet Haute-Durance dans les territoires hauts-alpins.





3 Conseil aux collectivités

Le CAUE est à la disposition des collectivités territoriales pour les accompagner dans leur maîtrise d'ouvrage publique, pour tout projet comportant des enjeux liés à l'architecture, à l'urbanisme, ou au paysage.

Les champs d'intervention du CAUE sont de fait, relativement diversifiés. La plupart des projets pour lesquels le CAUE est sollicité concernent :

- des projets d'aménagements architecturaux et urbains (aménagement d'espaces publics, création ou rénovation de bâtiments publics, ...)
- l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme (PLU, POS, ...)
- des conseils ponctuels, notamment dans le cadre des compétences des collectivités en matière d'autorisation d'urbanisme.

Lorsqu'une collectivité fait appel au CAUE, nos architectes et urbanistes conseils se mettent totalement aux côtés des élus et techniciens, pour les conseiller dans toute la partie du projet qui se situe en amont de la maîtrise d'œuvre et / ou de la programmation.

A ce niveau, l'objectif du CAUE est d'apporter une ingénierie supplémentaire à la collectivité afin d'aboutir à une réalisation de qualité, adaptée au territoire et à ses enjeux. Ainsi, le CAUE apporte une attention particulière à la méthode, en aidant à la mise en place :

- d'une réflexion préalable essentielle à la parfaite définition des besoins, des enjeux et à la validation de l'opportunité du projet,
- d'une concertation avec les élus, usagers,
- d'une procédure de recrutement d'un programmiste ou d'un maître d'œuvre adaptée au projet.

RAPPEL : UN CADRE RÉGLEMENTAIRE

LA LOI MOP :

Lorsqu'un maître d'ouvrage public est porteur d'un projet, la loi MOP, dans son article 2, lui fait obligation de définir le programme de son opération et d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle. Le programme y est défini dans ce même article par les termes suivants :

- *« Le maître d'ouvrage définit dans le programme les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage. »*
- *Le code des marchés publics dans son article 5 et l'ordonnance de 2005 dans son article 10 précisent que le maître d'ouvrage doit définir les besoins à satisfaire avant tout lancement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre.*





Les interventions du CAUE se concrétisent par 4 types de conseils :

- des conseils légers et ponctuels sur demande (visite et diagnostic de bâtiments, visite de point de vue sur des projets)
- des conseils plus importants et nécessitant plusieurs journées de travail (formalisation d'une convention de partenariat) sous la forme de diagnostic, concertation avec les acteurs, définition des besoins, recherche de professionnels pour la maîtrise d'œuvre.
- participation à des actions structurantes auprès de collectivités et/ou de partenaires (concours d'architecture, plan paysage, schéma d'aménagement, comité de pilotage d'étude ou de réflexion).
- Des conseils ponctuels donnés aux collectivités sur des demandes d'urbanisme.

En 2014, le CAUE est intervenu auprès de 50 communes et/ou structures publiques.

Aménagements architecturaux et urbains

Les interventions auprès des collectivités faisant l'objet de conventions

En 2014, le CAUE a **accompagné 31** communes au travers des interventions nécessitant plusieurs jours d'investigation sur des projets d'aménagements architecturaux et / ou urbains.

Dans ce type de projet, le CAUE est régulièrement amené à conseiller et participer à :

- la définition des besoins et des enjeux,
- la mise en place et l'animation d'une concertation avec les usagers,
- la vérification de l'opportunité du projet,
- l'aide au recrutement du programmiste ou de maître d'œuvre (rédaction d'un cahier des charges, analyse des offres, participation à l'audition des candidats...).



CONVENTIONS ACHEVEES EN 2014

Montmaur, Ribiers, La Roche de Rame, Saint Léger les Mèlèzes, Saint Martin de Queyrières, Serres, Veynes, Villar d'Arène, CBNA, communauté de communes de l'Embrunais, RTE.

Citons plus en détail, 3 d'entre elles :

VEYNES : mise en valeur et rénovation du Boulevard Gambetta / aménagement de la zone artisanale du Plat.

RIBIERS : requalification du cœur de village et de la traversée d'agglomération.

SERRES : construction d'une nouvelle école.

CONVENTIONS EN COURS EN 2014

LA BATIE NEUVE : aménagement de la traversée de village.

CHATEAU VILLE VIEILLE : extension du groupe scolaire.

DEVOLUY : création d'un espace de vie et de rencontre dans un hameau du village.

ORCIERES : aménagement et requalification d'une partie de la station.

SAINT SAUVEUR : restructuration, agrandissement et remise aux normes d'un bâtiment abritant la mairie, la salle des fêtes et 4 gîtes communaux.

SAVOURNON : réhabilitation de l'école communale, de la halle et création d'un espace type centre de village.

SAINT JEAN SAINT NICOLAS : extension du groupe scolaire.

SAINT LEGER LES MELEZES : création d'un centre nautique, sportif et culturel.

SIGOYER : aménagement de différents espaces publics et création d'une véritable place du village.

VAL DES PRES : requalification et mise en valeur de différents espaces publics.

GAP : guides de recommandations architecturales.



Zoom

ORCIERES

En 2012, la municipalité d'Orcières a contacté le CAUE 05 afin que celui-ci l'aide à définir ses besoins.

Les différents projets en cours ou à venir : la construction d'un groupe scolaire, de logements sociaux, la restructuration de la bibliothèque et la poursuite de l'aménagement de la traversée du village.

Le CAUE a donc débuté sa mission en élaborant un diagnostic partagé avec les acteurs locaux. Cet état des lieux a permis de mettre en lumière des enjeux et de reformuler les besoins communaux dont notamment le nécessaire regroupement géographique des deux écoles d'Orcières, un service de cantine adapté, l'opportunité d'une mise en accessibilité PMR des équipements publics communaux, l'agrandissement de la crèche.

Parallèlement, l'emprise foncière acquise par la commune située en plein cœur du village a été une véritable opportunité et l'ensemble des projets a été repensé dans un esprit de créer une centralité dans le chef-lieu.

Une fois le diagnostic et les possibilités de scénarios d'aménagements actés par la municipalité, le CAUE a accompagné la commune dans le recrutement d'un programmiste afin notamment de s'assurer de la faisabilité technique et financière des différents projets urbains et architecturaux.

Aujourd'hui, l'étude de programmation, qui a duré 6 mois, est achevée.

Le concours pour le recrutement d'un maître d'œuvre va prochainement être lancé.



LE SAUZE DU LAC

Le CAUE a été sollicité pour accompagner la commune sur la réalisation d'un espace public de rencontres et de jeux pour enfants.

Le CAUE a engagé une réflexion afin de mieux définir les besoins de la collectivité. Il accompagne la commune du Sauze du Lac depuis 2 ans dans son projet : redéfinir ses espaces publics (création d'un lien entre le belvédère et le centre ancien par des déplacements doux, rénovation d'un bâtiment public et déplacement des services techniques.)

La commune souhaite retrouver une centralité au niveau du chef-lieu par un aménagement global du centre ancien. Le CAUE a réalisé une étude préalable d'aide à la décision afin de déterminer l'opportunité, les besoins et les enjeux des aménagements à projeter.

Cette étude a permis d'enclencher la phase de consultation pour recruter un bureau d'études en charge de la programmation. Le travail portera donc sur le traitement des espaces publics en lien avec la rénovation du bâtiment de la mairie et du déplacement des locaux des services techniques. (consultation en 2015)



Documents urbanisme

L'activité du CAUE au niveau de la création ou révision de documents d'urbanisme a été particulièrement forte en 2014, atteignant 9 conventions en cours.

Cette tendance s'explique principalement par les apports des lois Grenelle et ALUR qui ont notamment prévu la suppression des Plans d'Occupation des Sols au 1^{er} janvier 2016 et la nécessaire prise en compte du Grenelle de l'environnement dans les Plans Locaux d'Urbanisme avant le 1^{er} janvier 2017. Cette évolution de la réglementation incite très fortement les collectivités à réviser leurs documents d'urbanisme.

Ainsi, à ce niveau, l'enjeu pour le CAUE est avant tout d'aider la commune à mettre la notion de projet de territoire au cœur de l'évolution de son document d'urbanisme. Le CAUE propose généralement un accompagnement qui consiste en :

- une présentation de la réglementation en vigueur, des dernières modifications législatives et réglementaires, mais également des différentes procédures, afin de faciliter le choix de la commune,
- la réalisation d'un cahier des charges personnalisé, mettant clairement en avant les enjeux et objectifs que la commune souhaite voir pris en considération,
- une analyse des offres pour recruter le bureau d'études.

LES COMMUNES CONCERNÉES EN 2014

RÉVISION DU POS
ET MISE EN CONFORMITÉ
AVEC LE GRENELLE :
EOURRES (achevé en 2014)
SERRES
FOUILLOUSE
CHAUFFAYER
MANTEYER
PUY SANIERES
EYGUIANS
MONTMAUR

RÉVISION DE PLU
ET MISE EN CONFORMITÉ
AVEC LE GRENELLE :
CERVIERES





Zoom

SERRES

La collectivité a engagé la révision de POS valant élaboration de PLU. En parallèle, la commune dotée d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) a souhaité l'adapter également aux nouvelles exigences environnementales et a engagé une procédure de révision de la ZPPAUP pour l'élaboration d'une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

Le rôle du CAUE :

- Présentation aux élus de la démarche PLU depuis le Grenelle,
- Mise en relation de la commune avec les partenaires intéressés
- Organisation d'une visite de la commune et d'échanges sur les principaux projets,
- Accompagnement de la commune à la réalisation d'un dossier de consultation de bureau d'études en vue de la transformation du POS en PLU et de la ZPPAUP en AVAP,
- Proposition à la commune d'une analyse des offres,
- Participation à l'audition des candidats.

Cette mission, confiée au CAUE 05, a été réalisée en partenariat avec le STAP 05 et la DDT 05.



ANDRETY



**Outillage - Quincaillerie - Plomberie
Chauffage - Energies Renouvelables
Sanitaire - Bains - Electricité
Climatisation - Aciers**



18 bis route des Fauvins - 05000 GAP - Tél : : 04.92.40.25.00

**Ne cherchez plus de nouveaux marchés
TROUVEZ-LES !**

tpbm
SEMAINE PROVENCE

**Soyez informés,
ABONNEZ-
VOUS !**

SORTEZ DE LA CRISE POUR 20 € PAR AN
ADOPTÉ LE JOURNAL LEADER
DANS LA PUBLICATION DES APPELS D'OFFRES, AVIS DE TRAVAUX
ET ANNONCES LEGALES (dépts. 04 - 05 - 13 - 83 - 84)

Chaque mercredi, retrouvez dans **tpbm** Semaine Provence :

- Toute l'actualité régionale du bâtiment : artisanat, BTP, architecture, aménagement, urbanisme, juridique...
- Tous les appels d'offres lancés dans la région ainsi que les nouveautés techniques,
- La vie des sociétés commerciales, les ventes de fonds de commerce et les ventes aux enchères de la région

TPBM 32 Cours Pierre-Puget - 13006 marseille - 04 91 13 66 19

Tout ce qui se construit est sur www.tpbm-presse.com



**Avec votre abonnement découvrez
notre nouveau site Internet**



Autre conseil

LE CBNA

Le CBNA (Conservatoire Botanique National Alpin) a fait appel au CAUE afin de l'accompagner dans une réflexion globale de structuration de ses locaux avec la prospective d'exploiter un bâtiment voisin nommé «La Ferme».

Situé au cœur du domaine de Charance à Gap, le CBNA est hébergé par la ville de Gap dans les anciennes écuries du château tout comme le service animation de la ville qui fait partie également du projet de restructuration. Un des bâtiments du domaine étant inscrit à l'inventaire des monuments historiques, l'Architecte des Bâtiments de France a été associé à la démarche dès son commencement.

Les locaux du CBNA ne répondent plus aux besoins fonctionnels de la structure en termes de surface, d'agencement, d'organisation entre les différents postes et de performance énergétique. De plus, l'état sanitaire et la régulation de la température sur l'ensemble du bâtiment posent de réels problèmes.

Le CAUE 05 a réalisé un **état des lieux des différents bâtiments** concernés par le projet. Il a répertorié les **besoins et les attentes des structures** et a aidé à définir ses enjeux, pour tendre vers une restructuration qualitative.

Le CAUE 05 a recommandé le recrutement d'un bureau d'études pour engager une étude de **programmation architecturale du projet du CBNA**.

L'ÉTUDE DE PROGRAMMATION RÉALISÉ :

- l'opportunité ou non de restructurer / démolir, créer une extension des bâtiments,
- la rédaction d'un programme détaillé,
- la faisabilité technique,
- la faisabilité financière.

Le CAUE a donc réalisé un cahier des charges préalable au **recrutement d'un programmiste**. Il a assisté le maître d'ouvrage dans l'analyse des offres. Le CBNA et la commune de Gap ont choisi le bureau d'études en septembre 2014.

L'étude de programmation est désormais achevée et le maître d'ouvrage doit se positionner sur la suite à donner à ce projet disposant de l'ensemble des éléments techniques et financiers.



Interventions ponctuelles auprès des communes

CHABESTAN	: rénovation d'un ancien presbytère, diagnostic sommaire d'un bâtiment communal.
BRÉZIERS	: avis sur la faisabilité de la création d'une salle des fêtes, rénovation de la mairie et aménagement d'une salle en logement communal.
RABOU	: aide à la définition d'un nuancier de façade.
SAINT EUSÈBE EN CHAMPSAUR	: rénovation de la cure en logements communaux, visite avec les élus, sur place.
CHAUFFAYER	: assistance aux permis de construire
EYGLIERS	: rénovation du bâtiment « le Mille club », visite avec les élus, sur place.
SAINT GENIS	: préconisations sur les travaux de restauration de l'église, présentation de la loi ALUR.
CERVIÈRES	: visite du village avec l'ABF.
SAINT BONNET EN CHAMPSAUR	: préconisations sur les travaux de restauration de la Chapelle de Charbillac.
ARVIEUX	: réunion et visite pour la rénovation d'un bâtiment pour le ski alpin « La Chalp » sur le front de neige.
SAINT JEAN SAINT NICOLAS	: aménagement du parking devant l'école.
BUISSARD	: présentation de la nouvelle réglementation de la loi ALUR.
RÉOTIER	: présentation de la nouvelle réglementation de la loi ALUR.
BARATIER	: nouvelle réglementation loi ALUR, réflexion sur l'aménagement du village.
LA FREISSINOUSE	: réflexion sur l'entrée de ville.
LARAGNE	: information sur la loi ALUR et sur la réglementation pour implanter une yourte.
ABRIÈS	: avis sur la création de cantine, réorganisation de l'entrée de l'école, aménagement paysager du hameau des Roux.
DREAL PACA	: demande d'avis architectural et paysager d'un site impacté par le tracé de la rocade de Gap.



Partenariats

DÉPARTEMENT-CAUE

Le CAUE est un partenaire naturel du Conseil départemental.

Il est présent régulièrement aux côtés du Conseil départemental, par exemple dans le cadre d'un appui architectural et technique sur les dossiers de demande de subventions pour le patrimoine bâti. Il participe aux jurys de concours pour les projets portés par le Conseil départemental. Il est également équipé de la technologie « Point Visio ».

Au-delà de ce type d'actions, ce partenariat s'est fortement renforcé ces derniers mois, avec plusieurs dynamiques structurantes :

Le CAUE est dorénavant impliqué dans plusieurs actions du PCET du Conseil départemental et travaille en liaison importante avec le service énergie. Dans ce cadre, ce sont évidemment ses compétences en matière d'architecture et d'urbanisme que le CAUE apporte au PCET.

Le CAUE est non seulement partenaire d'un certain nombre d'actions, mais également pilote de certaines d'entre elles. Celles-ci vont demander un engagement fort et durable de notre structure dans les années à venir.

L'implication du CAUE est déjà effective au travers d'une participation active au « Réseau Habitat Energie 05 », qui vise à fédérer les différents acteurs départementaux du conseil sur le logement et la construction (Conseil départemental, Espaces Infos Energie, ADIL, ANAH, CALHAURA, services de l'Etat, CAUE).

Ce rapport d'activités fait référence à plusieurs actions communes et partenariales (Gap Foire Expo, permanences communes, Fête de l'Énergie).

Ce PCET amène également le CAUE à renforcer certains partenariats, notamment avec EnviroBat Bâtiments Durables Méditerranée (BDM) et Bois des Alpes.

De ce point de vue, 2014 marque le commencement de collaborations en direction de la transition énergétique au bénéfice des Hautes-Alpes.

Le Conseil départemental a souhaité créer une agence d'Ingénierie départementale au service des communes. Le CAUE est aux côtés de IT 05 et des communes du département pour apporter ses conseils sur les problématiques ou projets architecturaux et urbains.

Deux exemples de démarches en cours :

Le CAUE assure pour le Conseil départemental un pilotage d'actions visant à :

animer un réseau départemental des structures appartenant aux domaines de l'urbanisme et de l'aménagement durable, avec notamment la mise en place d'un club de l'urbanisme et l'organisation d'un évènement annuel.

valoriser les opérations

d'urbanisme et d'aménagements exemplaires, avec la création d'un référentiel départemental et la mise en place d'un « Grand Prix Départemental de l'urbanisme et de l'aménagement »

LES AUTRES PARTICIPATIONS

- **Etat** : commission départementale des sites, perspectives et paysages
- **STAP 05** (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) : réunion trimestrielle
- **SYME 05** : COPIL (comité de pilotage avec le Syndicat Mixte d'Electrification des Hautes-Alpes)
- **Réseau Habitat Energie 05**
- **DREAL PACA** : commission régionale Ecoquartier
- **BDM** (Bâtiments Durables Méditerranée) : commission d'évaluation, assemblée générale et formations
- **Département 05** : atlas Paysage 05
- **Département 05** : plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux
- **IT 05** (Ingénierie Territoriale) : conseil d'administration et assemblée générale
- **SMADESEP** (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon) : plan de paysage de Serre-Ponçon
- **FNCAUE** : assemblée générale, Commission Technique Permanente et groupes de travail
- **ADIL 05** (Agence Départementale d'Information sur le Logement) : assemblée générale et conseil d'administration
- **CALHAURA 05** : conseil d'administration
- **EIE 05** (Espace Info Energie) : comité de suivi

RÉUNIONS/ATELIERS

- **AVAP** (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) de St Véran
- Logements communaux (DDT Calhaura EIE CAUE CG ANAH)
- **CIAP** (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) à Savines le Lac
- **PTCE** (Pôle Territorial de Coopération Economique)
- **Labellisation XX^{ème} siècle à Ristolas**
- **CAUE et STAP 05**

- **CAUE et SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale) gapençais
- **COPIL des EIE 05**
- **Conférence régionale** pour la transition énergétique – DREAL PACA
- **Club urba PACA** des administrations Aix en Provence
- **Rencontre** avec le promoteur MAP
- **Rencontre** avec la DDT et Atelier CHADO pour le retour d'expérience sur les cahiers des charges PLU
- **Bois des Alpes**
- **Communes** forestières des Hautes-Alpes
- **CALHAURA**
- **ADIL 05**
- **CAUE PACA**
- **FNCAUE**
- **Association Régionale** pour le Fleurissement et l'Embellissement du cadre de vie
- **FIBOIS 04/05**

ACTIONS DIVERSES

- **Salon des maires**
- **Salon « Rénovillage »** à Embrun
- **Université** de l'Ordre des Architectes à Marseille
- **Journée Paysage** à Gap
- **Visite projet** La Rivière et Miribel Lanchâtre avec les élus de Baratier
- **Congrès des Maires PACA** à Marseille

LES JURYS DE CONCOURS

- **Département 05** : Polyaéro
- **Département 05** : Archives départementales (en cours)
- **Communauté de communes de l'Embrunais** : centre aquatique Embrun
- **Conseil Régional PACA** : Lycée Paul Eyraud (en cours)
- **Villes et Villages Fleuris**





4. L'événementiel

Le CAUE est engagé depuis 2012 à développer une offre d'évènements au travers des RENDEZ VOUS DU CAUE, des actions de sensibilisation, de formation ou d'information à destination de publics variés (élus, techniciens, scolaires, tous publics).

L'année 2014 a été marquée par un contexte électoral important. Les élections municipales du mois de mars, ont été l'occasion de renouveler l'ensemble des conseils municipaux et communautaires du département.

C'est pourquoi, dans la présentation de notre événementiel 2014, une part conséquente de notre action s'est tournée vers les élus locaux de notre territoire.

CYCLE RDV « LE CAUE À QUOI ÇA SERT ? »

2014 a été l'occasion pour le CAUE d'informer les élus et techniciens des collectivités locales. L'objectif de ces Rendez-Vous a été de présenter l'ensemble des missions assurées par le CAUE, et notamment celles relatives à l'accompagnement des collectivités dans leurs projets d'aménagements architecturaux et urbains.

Ainsi, 11 réunions d'informations, qui ont touché près d'une centaine d'élus et de techniciens ont été organisées, selon le calendrier suivant :

LARAGNE-MONTEGLIN	Vendredi 6 juin 2014
GAP	Vendredi 13 juin 2014
MONTGENEVRE	Mardi 17 juin 2014 à 18h
SAINT FIRMIN EN VALGAUDEMAR	Mardi 24 juin 2014
SERRES	Mardi 1 ^{er} juillet 2014
REOTIER	Mardi 9 septembre 2014
SAINT BONNET EN CHAMPSAUR	Mardi 16 septembre 2014
VEYNES	Mardi 30 septembre 2014
RIBIERS	Mardi 14 octobre 2014
BARATIER	Mardi 4 novembre 2014
SAINT MARTIN DE QUEYRIERES	Mardi 18 novembre 2014



LES SALONS DES MAIRES

Les missions assurées par le CAUE intéressent directement les élus et techniciens de nos collectivités territoriales.

Les salons de maires sont des moments importants pour les collectivités, et représentent un lieu de rencontres entre élus, institutionnels et acteurs privés.

Le CAUE a donc participé aux deux salons des maires organisés sur notre territoire :

- **Le salon des maires des Hautes-Alpes**, organisé par l'Association des Maires des Hautes-Alpes, 3 octobre 2014
- **Le salon régional des maires**, organisé à Marseille par l'Union Régionale des Maires de Provence Alpes Côte d'Azur, 16 décembre 2014



GAP FOIRE EXPO

Nouveauté 2014, le CAUE a été présent pendant toute la durée de GAP FOIRE EXPO, du 3 au 11 mai. Cette participation a été possible au sein d'un stand commun aux différents partenaires du Réseau Habitat Energie 05, animé par le Conseil départemental.

Cette démarche a notamment permis aux visiteurs de Gap Foire expo, porteurs de projets de construction, de rénovation ou d'aménagement, plus ou moins aboutis, de bénéficier de conseils relativement complets. En effet, les différentes compétences et spécificités des acteurs du réseau permettent de répondre à des questions aussi bien techniques que réglementaires ou financières.

Ainsi, la tenue de cet espace commun a été assurée non seulement par le CAUE, mais également par le Conseil départemental, l'ADIL 05, l'ANAH, le CALHAURA, les Espaces Infos Energie Nord et Sud.

Au-delà d'une réponse pertinente à nos objectifs de conseils, cet évènement a été une occasion pour les acteurs du réseau de se connaître davantage, au bénéfice d'un conseil toujours plus efficace.



FÊTE DE L'ÉNERGIE

Dans le même esprit que Gap Foire Expo, le CAUE a participé aux premières permanences communes des acteurs du Réseau Habitat & Energie Hautes-Alpes, dans le cadre de la Fête de l'Énergie organisée par l'ADEME.

Ces permanences gratuites et à destination des particuliers se sont déroulées le 9 octobre à GAP et le 10 octobre à BRIANCON dans les locaux du Conseil départemental.

SALON RÉNOVILLAGE

SAMEDI 8 NOVEMBRE 2014 :

Les salons Rénovillages de France rassemblent des professionnels de la région spécialistes de la rénovation et des économies d'énergie, ainsi que des acteurs institutionnels.

Leur objectif est non seulement d'apporter aux particuliers des solutions pratiques et concrètes à leurs projets de rénovation, mais aussi de les accompagner dans leurs montages techniques et administratifs.

Le CAUE des Hautes-Alpes a participé au salon Rénovillage organisé à EMBRUN le samedi 8 novembre 2014, afin notamment de présenter ses missions gratuites de conseil architectural auprès des particuliers et d'orienter les visiteurs vers les bons interlocuteurs, en particulier ceux du Réseau Habitat Energie 05.



Des spécialistes de la rénovation vient à votre rencontre. (ESTRÉE GRATUITE)

CAUE
Conseil d'architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement

Sera heureux de vous accueillir
SAMEDI 8 NOVEMBRE 2014
9h30 à 12h30 - 13h30 à 18h00

EMBRUN
SALLE DES FÊTES

HABITAT, BÂTIMENTS PROFESSIONNELS, COLLECTIFS, AGRICOLES...

- RÉNOVATION : DES EXPERTS À VOTRE ÉCOUTE
- ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : DES SOLUTIONS CONCRÈTES
- PRÉFINANÇEMENT : DES PROFESSIONNELS DE VOTRE RÉGION

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Jardiner autrement :

C'est notamment dans la continuité de sa mission d'animation de la démarche Villes et Villages Fleuris que le CAUE a co-organisé localement, avec le Conseil départemental des Hautes-Alpes et la Ville de GAP, l'opération « jardiner autrement ».

Cette opération s'inscrit dans une action du plan Ecophyto 2018, et vise à sensibiliser les particuliers à la réduction de l'usage des produits phyto sanitaires dans leurs jardins. Ces conférences sont portées au niveau national par la SNHF (Société Nationale d'Horticulture de France) et par l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques).



PLUS DE 40 PARTICIPANTS ONT PARTICIPÉ À CETTE JOURNÉE AUTOUR DES ENJEUX SUIVANTS :

- Le plan Ecophyto et l'objectif « réduction de l'usage de pesticides » (Alice Dubois, DRAAF PACA)
- Présentation de la démarche «Jardiner autrement» (Charlotte Dor, SNHF)
- Conférence « Connaître et soigner son sol» (Pascal Aspe, responsable des jardins de Terre Vivante)
- Table ronde « initiatives locales, témoignages et échanges » (Brigitte Tempestini - journaliste membre de l'AJJH, Pascal Aspe, René Leautier - agronome conférencier, M. Cheret - jardinier amateur et lauréat du concours de fleurissement de GAP).



JARDINER AUTREMENT
 Conférence et échanges
 autour du jardinage raisonné

GAP - Domaine de Gap-Charance
 Salle d'exposition Jacques Foisset
 Vendredi 11 avril 2014 - 14h00

CAU 05
 Hautes-Alpes
 Gap
 ÉCOPHYTO
 RÉDUIRE ET ENRICHIR
 L'UTILISATION DES PHYTES
 ONEMA
 Société Nationale
 d'Horticulture
 de France

Entrée libre,
 inscription
 préalable au
 04 92 53 26 79 ou par mail à
 contact@jardiner-autrement.fr

**JÉRÔME
BOUQUEMONT,
GÉOGRAPHE DE
L'ASSOCIATION « DES
VIES ET DES IDÉES
D'AILLEURS »**

Après un tour du monde à vélo des écohabitats il réalise, entre avril et octobre 2012, un tour de France de l'urbanisme des possibles. Son objectif ? Aller à la rencontre des acteurs des habitats participatifs, des écoquartiers, de l'aménagement durable des territoires. Il s'attache à comprendre les enjeux d'un urbanisme durable et à visiter des réalisations concrètes.

Site internet :

www.ecohabiter-via.fr

CYCLE DE CINÉ/DÉBATS - CONFÉRENCES

Le CAUE a souhaité proposer une action de sensibilisation et d'information du grand public, qui a pris la forme d'un cycle de 6 ciné/débats – conférences.

Jérôme BOUQUEMONT, géographe et reporter de l'association « Des vies et des idées d'ailleurs », a pu nous faire partager l'expérience de son « Tour de France de l'Urbanisme des possibles », réalisé à vélo entre avril et octobre 2012.

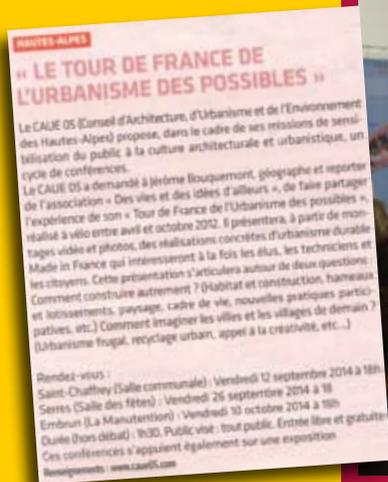
S'appuyant sur des montages vidéos et photos, il a présenté des réalisations concrètes d'urbanisme durable « Made in France » qui ont intéressées à la fois les élus, les techniciens et les citoyens.

Cette présentation était structurée autour de deux questions :

- Comment construire autrement ? (Habitat et construction, hameaux et lotissements, paysage, cadre de vie, nouvelles pratiques participatives, etc.,
- Comment imaginer les villes et les villages de demain ? (Urbanisme frugal, recyclage urbain, appel à la créativité, etc.)

LES DATES :

LARAGNE-MONTEGLIN	Vendredi 6 juin 2014
GAP	Vendredi 13 juin 2014
MONTDAUPHIN	Vendredi 27 juin 2014
SAINT CHAFFREY	Vendredi 12 septembre 2014
SERRES	Vendredi 26 septembre 2014
EMBRUN	Vendredi 10 octobre 2014



Samse, votre partenaire éco-construction

Nous mettons à votre disposition nos salles d'exposition, maquettes techniques, documentations, vendeurs conseils et nos experts en RT 2012, étanchéité à l'air, rénovation, construction bois et énergies renouvelables.



Construire Positif

L'émergence de nouveaux modes de rénovation et de construction intégrant la performance énergétique est une vraie opportunité pour toute la filière qui rassemble toute son énergie pour Construire Positif et se préparer à la RT 2020.

www.construire-positif.fr

Nos services spécialistes



MOBOA

La construction bois basse consommation

www.moboa.fr



ISO-EXT

L'isolation thermique par l'extérieur

www.iso-ext.fr



SWEETAIR

Les énergies renouvelables

www.sweetair.fr



RÉSEAU ÉNERGIE HABITAT

L'offre globale en rénovation

www.reseau-energie-habitat.fr



ZERO AMIANTE

La solution en désamiantage

www.zero-amiante.fr

Samse partenaire de

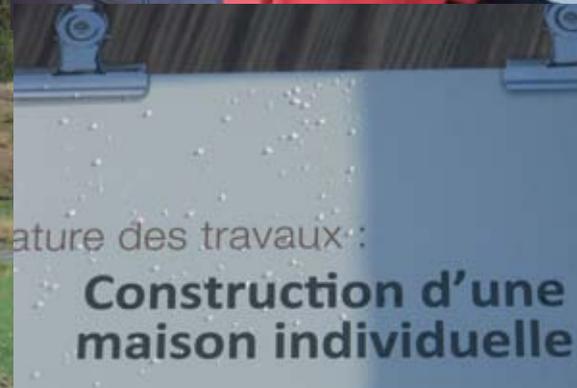


Gros Œuvre - Couverture - Isolation - Menuiserie - Bois et Panneaux - Parquet et Lambris - Carrelage et Sanitaire - Outillage - Quincaillerie

**CONSTRUCTION
RÉNOVATION**
TOUS LES MATÉRIAUX
À VOTRE DISPOSITION

9 agences dans les Hautes-Alpes
www.samse.fr
contact-architecte05@samse.fr

SAMSE
BRAVO, LES HOMMES EN BLEU!



Le conseil aux particuliers

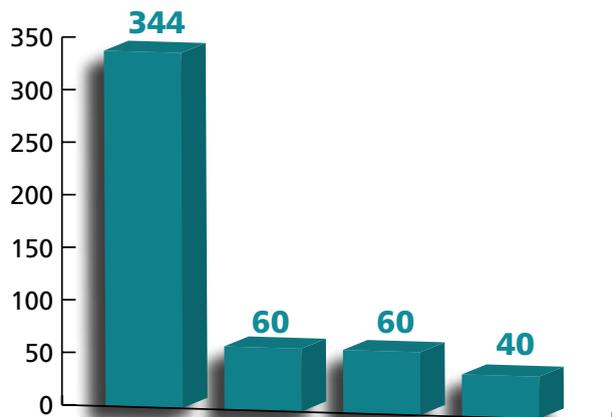
L'année 2014 est marquée par une augmentation significative de demandes en conseil architectural auprès des particuliers. Plus de 500 rendez-vous ont été réalisés auprès des citoyens souhaitant construire ou rénover leur bien immobilier.

Statistiques sur les 504 contacts :

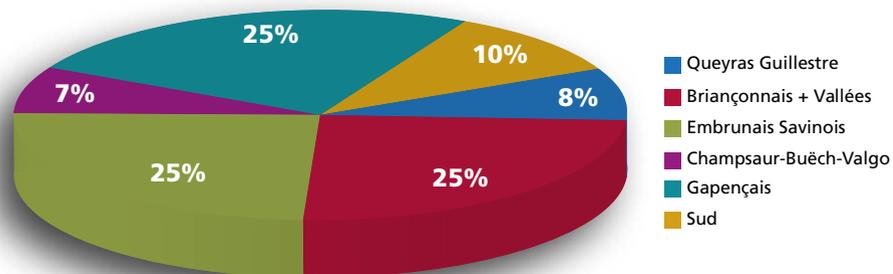
- 40** via le site internet,
- 60** par mail,
- 60** par téléphone,
- 344** en rendez-vous direct

- 84** dates de lieux de permanences sur le département,
- 275** demandes pour une construction neuve en maisons individuelles,
- 245** demandes sont à l'initiative du particulier
- 140** demandes proviennent des collectivités pour un conseil avant validation du PC,
- 20** personnes reviennent en rendez-vous

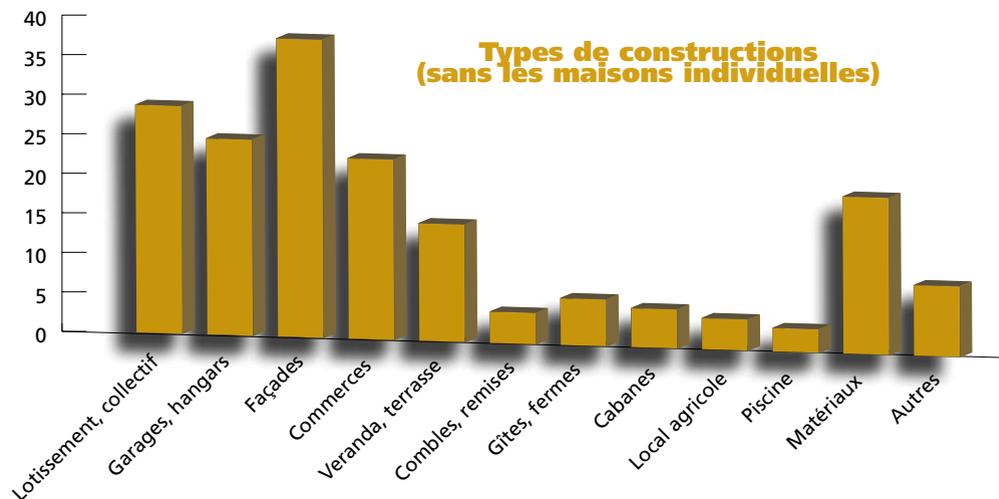
Prise de rendez-vous des permanences



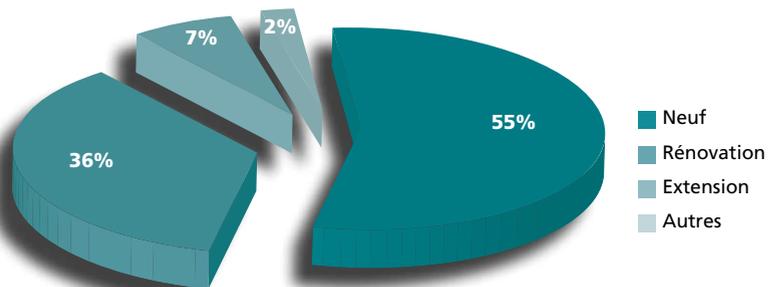
Lieux de construction/rénovation



Types de constructions (sans les maisons individuelles)



Types de demandes : pour maisons, bureaux, commerces, etc.





6 Actions en milieu scolaire

Collège des Hautes Vallées à Guillestre

Le thème : Réaménagement de la cantine du collège.

- Le sujet d'étude choisi par le professeur de technologie est « La cantine du Collège ou comment requalifier cet espace afin qu'il soit plus convivial pour tous ? »
- Participation des élèves, professeurs, surveillants et du personnel dédié à la restauration. Une classe de 5^{ème} a travaillé sur ce sujet tout au long de l'année ponctué d'ateliers animés par le CAUE 05.
- Relevé des espaces (cantine, sanitaires, salle de restauration des professeurs),
- Retranscription des plans sur un logiciel de modélisation, présentation des projets par groupe à la classe.
- Sensibilisation aux notions d'échelle de réglementation, de sécurité, d'ambiance, confort, de matériaux...)

Collège Marie Marvingt à Tallard

Travail autour des métiers du bois et de l'architecture bioclimatique du collège

- Atelier thématique sur « le bois dans la construction » (interventions en 5^{ème} et en 3^{ème})
- Le support d'étude est un prototype de chalet bois installé temporairement dans le hall du collège par l'Ecole du Bois du Queyras à Arvioux.
- Sujets abordés : la structure, la volumétrie, les matériaux biosourcés, les énergies renouvelables.
- Travail sur un espace du collège que les élèves souhaitent requalifier.
- Suivi par un architecte du CAUE 05 et un intervenant extérieur : plans, croquis, simulations sur photos.
- Identification des points forts et des points faibles du lieu.

Cité scolaire Honoré Romane à Embrun

Formation d'enseignants

Dans le cadre du stage « Liaison Ecole Collège » à destination des enseignants du collège et des écoles élémentaires du canton d'Embrun, le chef d'établissement du collège Les Ecrins et l'inspection académique ont sollicité le CAUE 05 afin de faire partie des intervenants de la journée. Le CAUE a présenté son programme d'actions pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations des différentes actions de sensibilisation qu'il a réalisé autour de l'architecture, de l'urbanisme, du développement durable, et ce, pour se positionner sur le projet culturel des enseignants.





Ecole Cézanne à Embrun

Création d'un jeu de plateau sur le patrimoine architectural d'Embrun

La classe de CM1 de Mme Marseille (24 élèves) de l'école Cézanne d'Embrun a sollicité le CAUE autour du projet pédagogique : JEUX D'ICI ET D'AILLEURS. Il s'agit d'une action sur le thème du patrimoine architectural et environnemental de la ville d'Embrun.

■ L'idée originale du projet :

- Faire jouer les enfants dans la ville d'Embrun en proposant de (re)découvrir un patrimoine architectural et écologique insoupçonné, par l'élaboration d'un jeu « grandeur nature » dans le centre-ville.
- Jouer ailleurs en sortant du cadre environnemental connu et en retrouvant le plaisir de la découverte, à partir de jeux du Monde, variés et originaux.

Le projet doit permettre aux élèves d'établir une passerelle entre l'ICI et l'AILLEURS, entre le JOUER et FAIRE JOUER, entre le REEL et l'IMAGINAIRE, entre MOI et LES AUTRES.

Cette action a pour finalité la conception d'un jeu de plateaux par les élèves afin d'inviter les autres élèves des écoles Cézanne et Pasteur (Embrun) et toutes celles du canton, à cheminer dans les rues et de découvrir la ville autrement. Ce jeu se veut instructif et ludique.

Le CAUE accompagne cette classe tout au long de l'année scolaire (4 séances de 3h00) afin de monter ce projet. L'architecte apporte son savoir-faire sur des notions de vocabulaire architectural, typologie des bâtiments, histoire de la ville d'Embrun et développement au cours des siècles.

Une visite in situ permet aux élèves de regarder autrement leur patrimoine construit et paysager.

Le planning du projet sur l'année scolaire 2013-2014 :

- Participation au Jeu de piste dans le centre ancien d'Embrun proposé par l'office de tourisme. Première intervention sur site, identification du patrimoine et de l'histoire d'Embrun à travers une histoire sur l'époque des Archevêques.
- Intervention en classe sur l'architecture et le patrimoine d'Embrun à travers différentes époques et styles architecturaux, évolution de la ville du point de vue urbanistique.
- Reportage photographique des endroits insolites, des détails architecturaux qui viennent constituer les bases du futur jeu.
- Rédaction de la règle du jeu. Ateliers de préparation en groupe des diverses parties qui constituent les différentes épreuves du jeu.
- Sortie du 3 au 6 juin 2014, soit un séjour de 4 jours à Cordéac (Isère).

Ecole de St André d'Embrun

Thème "Le Pastoralisme"

Le groupe scolaire a choisi de travailler cette année sur le thème du PASTORALISME dans le monde avec un zoom sur notre territoire. Deux classes sont inscrites pour cette action :

■ **La classe de maternelle** (Mme Rachel Janvier), petite, moyenne et grande section avec 26 élèves.

■ **La classe de primaire** (Mme Lucienne Davin) de niveau CP / CE1, avec 17 élèves.

Cette action s'articule sur le métier de berger et le paysage naturel ou construit par l'homme. Dans ce cadre, elle aborde des notions « D'HABITER », de la tente des Touaregs aux yourtes Mongoles en passant par les Bories ou les chalets d'alpage. Plusieurs intervenants de différents organismes participent à cette action. Des rencontres, des visites, des ateliers en classe sont programmés :

■ **Rencontre avec une bergère** qui vient parler de son métier et de son expérience aux élèves.

■ **Visite d'une bergerie** située sur la commune.

■ **Visite de l'exposition¹ « Dessine-moi un alpage »** programmée au musée départemental de Gap, commentée par un animateur pédagogique de la maison de Berger et l'architecte du CAUE.

■ **Une journée à «La maison du Berger»** dans la vallée de Champoléon (05), avec la participation des enfants à des ateliers autour du thème de la laine et de la vannerie.

■ **La classe CP/CE1** accompagne un berger et son troupeau de brebis pour la montée en alpage dans l'Embrunais.

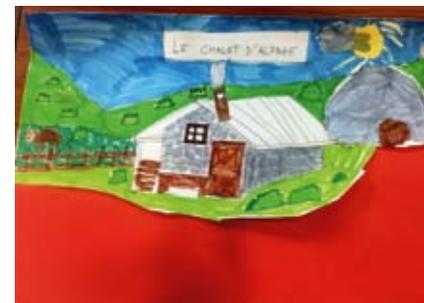
Le CAUE intervient ponctuellement (5 séances de 3h00) dans chaque classe tout au long de l'année sous différentes formes : lecture de paysage, accompagnement à la visite au musée, ateliers en classe. La mission première de l'architecte du CAUE 05 est de sensibiliser les élèves aux notions d'habiter la montagne, à l'insertion du bâti dans son environnement. Des ateliers de dessins, collages, de maquettes sont mis en place sur le thème de l'ABRI : pour qui ? De quoi se protège-t-on ? Comment sont-ils construits ? Quels matériaux et quelle mise en œuvre ?

Une maquette d'un chalet d'alpage est réalisée en carton à l'échelle 1/5° avec la classe de CP/ CE1. La classe de maternelle a travaillé plus particulièrement sur les animaux de la ferme et leur habitat. Les productions sont exposées dans l'école lors de la journée « école ouverte » (juin 2014) et alimentent le site ICONITO².

Ecole de Valsarres / St Etienne le Laus / Avançon (regroupement pédagogique 2014-2015)

Une action pédagogique réalisée par l'Office Central de la Coopération à l'Ecole des Hautes-Alpes pour les classes de la Vallée de l'Avance, de Tallard et Romette.

Le but pour les écoliers est de partir à la découverte du patrimoine de leur commune. Des triptyques ont été réalisés à partir des « trésors » répertoriés par les enfants pour synthétiser l'action (Avril 2015).



¹ <http://www.maisonduberger.fr/images/Deff-expo-mdb-Mmd05-WEB.pdf>

² <https://iconitoplus.crdp-aix-marseille.fr/index.php/public/default/getListBlogs>



7 Le programme européen ALCOTRA

évolution de l'usage des sols de Gap à Cuneo

Le CAUE s'est engagé en 2013, aux côtés de l'Ordre des Architectes, Planificateurs, Paysagistes Conservateurs de la Province de Cuneo dans le programme européen ALCOTRA « Usage del Territorio ».

Ce projet se propose d'amener une réflexion relative à la gestion de l'espace en lien avec les prévisions d'urbanisation. Il vise ainsi à mieux comprendre les utilisations du sol, passées, actuelles et futures, notamment par rapport aux problématiques d'étalement urbain, de mitage, de zonage ou d'artificialisation des sols sur un territoire transfrontalier de 180 kilomètres entre Gap (chef-lieu du Département des Hautes-Alpes) et Cuneo (chef-lieu de la Province de Cuneo). L'axe de travail emprunte le Col Agnel et intéresse des régions de haute montagne, de plaines et de vallées, dont les problématiques diffèrent.



Après une phase de collecte de données et de définition d'actions communes, le programme est entré dans sa phase d'actions de sensibilisation, d'information et d'outils pédagogiques.

VOICI LES PRINCIPALES ACTIONS MISES EN PLACE :

■ La mise en œuvre de **3 guides de recommandations** architecturales, urbaines et paysagères sur les secteurs du Queyras, du Guillestrois et de Serre-Ponçon.

L'objectif de ces documents, à destination première des particuliers, est de proposer des **principes à prendre en compte dans l'acte de construire afin que le bâtiment s'intègre au mieux à la culture, l'architecture, la forme urbaine et le paysage local.**

Ces documents s'inscrivent dans la continuité des « Construire en... », édités précédemment par différents partenaires (DDT, CAUE, Parcs). Couvrant une partie du territoire et nécessitant une réactualisation, ils constituent une base solide de travail.

Ils ambitionnent ainsi d'explicitier quelques principes à respecter lors de la réalisation d'un bâtiment afin qu'il conjugue à la fois génie du lieu du territoire et les besoins des Hommes.

■ La réalisation de brochures à destination des collectivités sur **les Outils du foncier**, déclinés autour de 5 typologies d'outils.

■ La production d'un **Suivi Photographique** du territoire et du paysage : afin de mieux connaître nos territoires, d'en apprécier les changements et de faire prendre conscience des mutations de nos territoires et paysages, le CAUE a mis en place un Suivi Photographique.

À l'aide d'anciens clichés, une trentaine de reprises de vues ont été réalisées autour des sites du programme « Usage del Territorio », relatif aux problématiques de consommation d'espace. Outil d'information et de sensibilisation, ce suivi photographique constitue **un moyen privilégié d'observation de nos paysages et territoires.**

Les points de vue sont organisés autour de 4 thématiques :

- développement urbain
- entrée de ville
- zone d'activité
- espace protégé

Le Paysage, comme production artistique à travers la photographie, est nécessairement soumis à interprétation. Il appartient à chacun d'observer, de comparer et d'en tirer ses enseignements pour le territoire.

■ **Des analyses du territoire** comportant un diagnostic à grande échelle et une cartographie du développement urbain sur 9 communes du tracé du programme dans l'objectif d'une meilleure compréhension de ces phénomènes liés à l'étalement urbain, le mitage des terres agricoles, la dispersion urbaine.





8 **Projet leader** « Objectif Haute Qualité Rurale »

INTITULE DU PROJET

Mise en place d'un dispositif d'expertise et d'aide à la décision de projets en matière d'architecture patrimoniale, paysagère et d'aménagement de Site.

PORTEUR DE PROJET

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Hautes-Alpes (CAUE 05)

1. LE CONTEXTE DU PROJET (PROJET LOCAL, ORIGINE DU PROJET)

Le CAUE est une structure composée de sept personnes dont deux architectes et trois urbanistes. Une des missions du CAUE est de conseiller et d'accompagner les collectivités sur leurs différents projets architecturaux et urbanistiques. Ces conseils se concrétisent par des conventions rémunératrices avec les maîtres d'ouvrages. Dans les faits, on constate un réel engouement pour ce type d'actions avec les maîtres d'ouvrages mais essentiellement sur des projets importants (création/réhabilitation de bâtiments publics, restructuration d'une place de village ou d'une traversée de village, élaboration des documents d'urbanismes).

Trop rares sont les collectivités qui font appel au CAUE pour une mission de conseil sur du « petit patrimoine architectural ou paysager ». Souvent, ce type d'édifices ou d'espace est traité directement par les collectivités et les entreprises, sans réflexion préalable et donc sans garantie d'une bonne prise en compte des techniques traditionnelles.

Le but du projet est d'inciter les communes, communautés des communes, à engager une réflexion préalable (opportunité d'une réhabilitation, diagnostic du patrimoine, perspective d'aménagement, choix des techniques de réhabilitation, assistance à la consultation d'un maître d'œuvre), source de qualité. Tout projet suffisamment réfléchi en amont dispose des conditions nécessaires à sa réussite.

Le CAUE collabore avec le Pays Gapençais dans sa démarche de valorisation du « petit patrimoine » au travers de l'élaboration d'un guide de valorisation. Un travail de qualité a déjà été réalisé. Il convient désormais de le prolonger en proposant aux collectivités la possibilité d'engager des mises en valeur de qualité par de l'ingénierie qui leur serait proposée.

Le programme LEADER Objectif Haute Qualité représente une véritable opportunité pour prolonger l'action initiée à la fois par le Pays Gapençais, le Parc National des Ecrins (sur sa zone de compétences) et le CAUE (conseil et aide à l'élaboration de projet) sur le territoire du Pays Gapençais non couvert par le Parc National des Ecrins.



2. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DU PROJET

Le Programme Leader a commencé en début d'année 2014.

Mai 2014
appel à candidatures des maîtres d'œuvres

Juillet 2014
analyse des candidatures reçues pour la mission d'expertise architecturale et sélection des maîtres d'œuvres retenus

Septembre 2014
appel à candidatures des communes situées dans le Pays Gapençais (Hors PNE)

Décembre 2014
sélection des différents édifices retenus sur chaque commune pour la mission d'expertise architecturale qui débutera début 2015.

Il s'agit de faire appel à des experts en assistance aux maîtres d'ouvrage locaux dans une logique « opérationnelle (conseiller, préconiser et faire) et complémentaire mais non concurrentielles aux missions de maîtrise d'œuvre des professionnels. Cette action se veut complémentaire aux actions des acteurs publics du territoire (Communauté des communes, Pays Gapençais, Parc National des Ecrins, programme AGIR, aide du Conseil départemental sur le patrimoine, etc.)

Les quelques projets patrimoniaux concernés par ce projet sont préalablement sélectionnés par un comité de pilotage composé du Pays Gapençais, du CAUE, du Parc et des communautés de communes (techniciens) en fonction d'un appel à projets auprès des collectivités du territoire du Pays.

Le CAUE fait appel à des architectes et paysagistes experts en matière de patrimoines architectural et paysager à travers un dispositif de consultation de type MAPA (Marché À Procédure Adaptée). Ce dispositif est piloté par un comité de sélection composé de quelques personnes qualifiés membres du CAUE (DDT, STAP, PNE, CG05).





Assureur de proximité particuliers et professionnels

Christophe PRIOLET

Successesseur de M. Jacques GASQUET

2 Rue de la Manutention - 05200 EMBRUN

Tél : 04.92.43.61.37 - Fax : 04.92.50.41.19

Mail : christophe.priolet@agents.allianz.fr - Orias : 07 021 218

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES HAUTES-ALPES



1, avenue Alexandre DIDIER

BP 55 - 05200 EMBRUN

Tél. **04 92 43 60 31** - Fax 04 92 43 53 75

caue05@orange.fr - www.caue05.com



Animation de la démarche villes et villages fleuris dans les Hautes-Alpes

Le label « Villes et Villages Fleuris » :

Un label national créé en 1959 par le Ministère en charge du Tourisme, qui profite aujourd'hui d'une très forte notoriété parmi les labels attribués aux communes.

Ce label a par ailleurs régulièrement évolué pour s'adapter à son époque.

Aujourd'hui, au travers d'une grille d'évaluation nationale, et de divers outils de communication et de sensibilisation, c'est la qualité et la pertinence de la démarche de valorisation du territoire et d'aménagement de l'espace qui est prise en considération.

Une attention importante est également portée à la gestion environnementale des espaces publics et à la volonté de la collectivité de faire participer ses habitants.



Dans les Hautes-Alpes

C'est un label apprécié et reconnu des communes, puisque nous avons dans le département 28 communes labellisées de 1 à 3 fleurs, et plus de 50 communes s'inscrivant chaque année au « concours départemental ».

Il est attribué par le jury régional (organisé par le CRT PACA), sur proposition du conseil départemental.

Ainsi, Le CAUE a assuré, pour le compte du conseil départemental, une mission d'animation de la démarche dans le département, qui vise notamment, conformément au règlement national du label, à :

- proposer au Jury Régional des communes susceptibles d'être labellisées,
- remettre de prix spéciaux départementaux,
- organiser le concours départemental des maisons fleuries,
- animer un réseau départemental d'acteurs.

En tant qu'animateur, le CAUE participe également aux travaux et activités des partenaires régionaux, en particulier auprès du CRT PACA.

La campagne 2014 en chiffres :

- **18 journées de visites,**
- **51 communes participantes,**
- **18 membres au jury** (bénévolat ou mise à disposition par des organismes ou des collectivités) du jury, dont :
 - des représentants du CAUE,
 - des représentantes des collectivités,
 - des représentants de la presse (spécialisée en horticulture),
 - des représentants de la profession horticole,
 - des représentants d'association (SNHF – Société Nationale d'Horticulture de France / ARF – Association Régional pour le Fleurissement / ADFPA 05).
- **Près de 200 particuliers visités,**
- **29 prix remis à des particuliers,**
- **10 prix remis à des communes.**

Palmarès (Communes) :

■ **Prix de la sensibilisation de la jeunesse :**

commune de **GUILLESTRE**

■ **Prix de la mise en valeur du patrimoine :**

commune de **VAL DES PRES**

■ **Prix du développement durable :**

commune de **LA SALLE LES ALPES**

commune de **SAINT CHAFFREY**

■ **Prix de l'aménagement de village :**

commune de **ASPRES SUR BUECH**

■ **Prix de la mise en valeur de bâtiments communaux :**

commune de **LA BATIE NEUVE**

Prix spéciaux du Jury :

■ Commune de **EMBRUN**

■ Commune de **LARAGNE MONTEGLIN**

■ Commune de **LE BERSAC**

■ Commune de **SAVINES LE LAC**

Prix du jardinier 2014

Cyril **MARTIN**

Saint Bonnet en Champsaur



Chiffres clés **2014**

504
particuliers
renseignés/rencontrés

50
communes conseillées

31
partenariats
approfondis avec
les communes (conventions)

9
classes
dans les écoles
sensibilisés

40
partenaires
conseillés/fréquentés

110
citoyens
sensibilisés au travers
des RDV du CAUE

22
journées de formations
réalisées pour l'équipe

13
jours de salons
où le CAUE a été présent

10
commissions
où le CAUE intervient

5
jurys

COLLÈGE 1 Représentants des collectivités locales

Carole CHAUVET	Conseillère départementale
Jean CONREAUX	Conseiller départemental, Maire de Vallouise
Marine MICHEL	Conseillère départementale
Arnaud MURGIA	Conseiller départemental
Valérie ROSSI	Conseillère départementale, Maire de Puy Sanières
Bernadette SAUDEMONT	Conseillère départementale

COLLÈGE 2 Membres élus par l'assemblée générale

Josiane ARNOUX	Maire de Saint Jean Saint Nicolas
Christian DURAND	Maire de Chorges
Jean-Michel REYMOND	Maire de Val des Prés
Maryvonne GRENIER	Adjointe au Maire de Gap
Aurélié POYAU	Adjointe au Maire de Briançon
Gino VALERA-MICHEL	Adjoint au Maire de Laragne-Montéglin

COLLÈGE 3 Représentants de l'Etat

Pierre-Yves LECORDIX	Direction Départementale des Territoires 05
Philippe MAHEU	Inspecteur d'Académie 05
Philippe GRANDVOINNET	STAP 05 /ABF 05
Sylvain VEDEL	Directeur Départemental des Territoires 05

COLLÈGE 4 Représentants des professions concernées

Maryline CHEVALIER	Union des Architectes des Hautes-Alpes
Stéphane SCARAFAGIO	Président de la fédération du BTP 05
Bruno ANDRE	Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
Paul WAGNER	Ordre Régional des Architectes

COLLÈGE 5 Membres associés

Jean-Claude DOU	association des communes forestières 05
Raymond MARIGNE	représentant de l'OPH 05

LES MEMBRES DU BUREAU

Arnaud MURGIA	Président
Carole CHAUVET	Vice-présidente
Maryline CHEVALIER	Vice-présidente
Raymond MARIGNE	Vice-président
Stéphane SCARAFAGIO	Vice-président
Gino VALERA-MICHEL	Secrétaire
Maryvonne GRENIER	Trésorière

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Julien BRENIERE

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DES HAUTES-ALPES



1, avenue Alexandre DIDIER
BP 55 - 05200 EMBRUN
Tél. **04 92 43 60 31** - Fax 04 92 43 53 75
caue05@orange.fr
WWW.CAUE05.COM